



## DECLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE CTL du 14 décembre 2017

Monsieur le Président,

Rarement, voire jamais, un gouvernement n'avait exprimé un choix aussi clair entre « capital » et « travail ». Si les actionnaires peuvent se réjouir, l'immense majorité de la population ne peut que s'inquiéter.

Pour Solidaires Finances Publiques, FO-DGFIP, CGT Finances publiques, CFDT et CFTC-DGFIP les ordonnances « Loi Travail » signées le 22 septembre et ratifiées à l'Assemblée Nationale mardi 28 novembre, sont une déclinaison parfaite de ce libéralisme assumé, qui conduit à une précarisation généralisée des travailleurs de ce pays.

Évidemment, l'action dévastatrice du gouvernement ne s'arrête pas au secteur privé, elle attaque de front la sphère publique par sa volonté de démanteler les services en supprimant les missions, les structures et les emplois.

La DGFIP est, dans ce tourbillon de régression sociale, singulièrement touchée, puisqu'elle absorbera à elle seule l'ensemble des suppressions de la fonction publique d'État pour 2018.

1 600 nouvelles suppressions, portant à près de 37 000 le nombre des suppressions d'emplois à la DGFIP depuis 2002. Les effectifs de ce qu'appellent certains « notre belle et grande maison » ont littéralement fondu, charriant, avec ces trop nombreux départs, leurs lots de dégradation des conditions d'exercice des missions, de restructurations et fermetures de services incessantes, de perte de sens au travail, d'apparition et de multiplication de Risques Psycho-sociaux...

Ces 1600 suppressions d'emplois pour 2018 se traduisent par 44 suppressions nettes dans notre département.

Si les emplois du Var représentent proportionnellement 1,35 % des emplois de la DGFIP, la contribution du département, qui s'élève à 2,75 % au titre des suppressions d'emplois 2018, a augmenté de plus de 103 % en 4 ans. Si seulement, l'évolution des salaires, de tous les agents, pouvait suivre la même courbe...

Arrêtons de croire au Père Noël et reposons les pieds sur terre.

Nul doute que l'évolution de la contribution du département du Var aux suppressions d'emplois doit être symptomatique de toute la considération et la reconnaissance de la haute conscience professionnelle et de l'implication des personnels du Var aux bons résultats de la DGFIP.

Allez tous en cœur, MERCI PATRON !

Nous tenons, par la présente et par votre intermédiaire, à transmettre tous nos remerciements à notre cher patron !

Et dire, que le volume des suppressions d'emplois 2018 constitue un « répit »!

Le Directeur Général ne manque pas de le rappeler dans son message du 28 septembre « *l'année 2018 sera cependant une année de transition, les efforts en matière de suppressions d'emplois ayant vocation à se renforcer dans les années suivantes* ». Efforts qui selon des sources avisées, verront disparaître, à la DGFIP entre 4 et 5 000 emplois par an sur le reste du quinquennat.

Ne soyez pas tenté d'être zélé, Monsieur le Président, car compte tenu du taux de contribution réservé au département du Var, vous pourriez être très bientôt à la tête d'un bateau fantôme !

Il en est de même pour l'ASR (Adaptation des structures et du réseau)! Elle bat actuellement son plein dans les directions locales, qui ont trouvé là le prétexte opportun d'une adaptation à des moyens en constante diminution. Peut-être sont-elles tentées d'offrir chaque année au ministre leur lot de propositions de fermetures de sites, pensant ainsi lui donner des gages d'efficacité ? Pourtant, sur le terrain, de démotivation des équipes et des cadres en dégradation du service rendu, cette opération devient un formidable gâchis !

En même temps, les DDFIP sont petit à petit vidées de leur substance par transfert de missions vers les DRFIP ou des pôles de compétence : dépense Etat, PED (pôle d'évaluation domaniale), mais aussi les RNF (recettes non fiscales) et CSRH (centre de services ressources humaines).

Fermetures incessantes de trésoreries, prochaine mise en place du Prélèvement à la source, les coups portés à ce qui faisait nos missions au moment de la fusion sont nombreux.

Et au vu de des propos tenus par M. Darmanin, il est clair que les missions de la DGFIP et le personnel des finances publiques ne seront pas défendus par leur Ministre !

Pourtant tous les baromètres sociaux de la DGFIP mettent en exergue cette situation catastrophique. Rappelons que le dernier en date de décembre 2016, établit que :

73 % des agents pensent que la DGFIP n'évolue pas dans le bon sens

78 % que l'administration ne les écoute pas,

71 % disent que l'attention portée aux conditions de travail est insuffisante.  
57 % ne croient plus à l'allègement des tâches.

Tout est fait semble-t-il pour ignorer ce constat. Les attaques s'accroissent sur notre administration, ciblant tout à la fois nos garanties en tant qu'agents, nos droits en tant que représentants des personnels et nos missions en tant que fonctionnaires de l'administration fiscale.

Ainsi, par lettre du 26 septembre dernier, le Premier Ministre a envoyé aux membres du gouvernement son programme intitulé « Action Publique 2022 » dit Cap 22. En pratique, un comité composé de personnalités qualifiées, françaises ou étrangères, de chefs d'entreprises, de parlementaires, élus locaux et hauts fonctionnaires (on notera l'absence singulière des premiers concernés et de leurs représentants) sera chargé d'identifier les réformes structurelles et les économies significatives et durables sur l'ensemble du champ des administrations publiques.

Au programme de ce comité composé de farouches défenseurs du service public à la française : abandons, externalisations et privatisations de missions.

Tout est dit : les services publics à la française source de cohésion sociale, d'égalité entre les citoyens, de neutralité sont morts et enterrés sans autre forme de procès.

C'est tout de même fortement condamnable lorsque l'on sait que nos emplois sont économiquement rentables.

Il est difficile pour un agent consciencieux des Finances Publiques de ne pas constater la conduite d'une politique de rigueur à deux vitesses. Il y a d'un côté les fonctionnaires que nous sommes qui, soi-disant, coûtent cher à la collectivité, et de l'autre, les citoyens les plus aisés qui sont invités à dilapider leurs profits, via des sociétés-écrans, vers les paradis fiscaux dont plusieurs se trouvent dans la zone géographique de la Commission Européenne. Les plans sociaux à répétition que la DGFIP subit depuis 15 ans, lui ôtant 1/3 de ses effectifs durant cette période, et les sombres perspectives de suppressions d'emplois déjà annoncées, pour les années du quinquennat Macron, nous font dire que les 80 milliards estimés de fraude fiscale annuelle ne sont pas près de disparaître.

Toutes autres velléités, et vous le savez pertinemment M. le Président, se traduiraient par des créations d'emplois, notamment dans la sphère du contrôle fiscal.

Les fraudeurs et les citoyens français les moins scrupuleux qui participent à l'évasion fiscale ont, n'en déplaise à certains, de beaux jours devant eux.

Nos organisations syndicales mettront toutes leurs forces dans la bataille pour combattre ces attaques aboutissant au démantèlement des services publics et leurs conséquences pour les citoyens et les agents.

Car la rigueur budgétaire confirmée ne s'arrête pas aux emplois, elle touche par ailleurs notre rémunération et nos règles de gestion.

Il faut bien sûr accompagner et faciliter le grand braderie de la DGFIP.

Mettre à mal notre administration ne suffit donc pas, il faut encore attaquer les agents au portefeuille et poursuivre les pertes sèches, qu'ils subissent depuis plusieurs années, en terme de pouvoir d'achat :

Plusieurs mesures iront dans ce sens :

- Nouveau gel du point d'indice (après la large augmentation de 1,2 % faisant suite à 7 ans de glaciation),
- Retour de la journée de carence (non compensée par l'employeur) ;
- Application du non-protocole PPCR et introduction du RIFSEEP, même s'il est pour l'instant suspendu
- Augmentation de la CSG avec un système de compensation non pérenne, autofinancé par les fonctionnaires.

Enfin, notre DG lance, sans aucune concertation préalable, une profonde réforme des droits et garanties des personnels en matière d'affectation.

Les fiches de travail fournies à nos représentants nationaux, lors du GT mutation d'octobre, et le contenu des échanges, ont incité les organisations syndicales à quitter la séance ! Pour cause :

- suppression de l'affectation nationale à la RAN mission/structure pour une affectation uniquement au département pour tous les agents A,B et C en CAPN ;
- affectation mission/structure en CAPL ;
- suppression du mouvement complémentaire pour les C ;
- blocage pendant 3 ans sur le poste de 1ère affectation ;
- délai de séjour entre deux mutations qui passe d'un an à deux ans, etc, etc.

Certaines propositions de fiches prendraient effet dès 2018, d'autres seraient mises en application les années suivantes. Pour Solidaires Finances Publiques, FO-DGFiP, CGT finances publiques, CFDT et CFTC-DGFiP, elles sont inacceptables !

Ces éléments viennent bien évidemment noircir le tableau général :

- diminution drastique des plans de qualifications,
- limitation à 5 essais pour l'ensemble des concours,
- impossibilité de présenter à la fois un concours interne et un concours externe,
- suppression de l'avancement accéléré...

N'en jetez plus la coupe est pleine !

Soyez assuré, Monsieur le Président, que tous les agents de la DGFiP attendent, avec une impatience démesurée, de recevoir les bons vœux d'un directeur auquel la communauté DGFiP s'identifie pleinement.